

ous trouverez ci-dessous un résumé de la situation concernant la grippe aviaire.

### Belgique

Dans notre pays, des oiseaux sauvages infectés ont été trouvés à 6 endroits différents, tous situés sur la côte dans les municipalités d'Ostende, Middelkerke, Bredene, De Haan et Oudenburg. Les contaminations concernent les espèces d'oiseaux suivantes : cygne tuberculé, courlis, oie rieuse, goéland argenté, pie et tourterelle turque.

La semaine dernière, tant sur la côte qu'ailleurs dans le pays, plusieurs autres oiseaux et carcasses suspects ont été collectés, dont plusieurs rapaces.

Heureusement, aucune infection n'a encore été détectée chez les volailles. Les quelques suspicions cliniques chez des détenteurs particuliers se sont révélés négatifs après des analyses de laboratoire.

### Reste de l'UE

Le virus H5 se propage également ailleurs en Europe.

- En ce qui concerne les volailles, je vous réfère au tableau ci-dessous et à la carte 1 (source : outil d'alerte européen ADNS) en annexe. Les foyers sont indiqués sur la carte comme suit : rouge = commercial, bleu = détenteur particulier.

La Suède, la France et la Croatie sont les États membres qui se trouvent ajoutés à cette liste. Le deuxième foyer en France à Yvelines (près de Paris) et le foyer en Croatie (près de la Hongrie) ne sont pas encore indiqués sur la carte.

L'une des exploitations aux Pays-Bas est un élevage de canards dans lequel les animaux, bien que plus doux, montraient des signes évidents de maladie et de la mortalité.

- En ce qui concerne les oiseaux sauvages, le nombre de sites contaminés a augmenté de manière significative dans tous les pays concernés. Ces sites sont indiqués en bleu sur la carte 2 (source : outil d'alerte européen ADNS).

Le nombre et la diversité des espèces d'oiseaux touchées montrent que ce virus H5 a un spectre d'hôtes très large.

Les deux foyers en France concernent des points de vente de volailles de hobby. Ces contaminations sont liées à la vente de volailles infectées dans le circuit hobby qui venaient vraisemblablement de détenteurs particuliers. Dans le cadre du traçage de ces foyers en France, l'AFSCA a également contrôlé 2 fournisseurs belges, avec des résultats favorables.

Je répète mon appel traditionnel de respecter la biosécurité au maximum dans tous les maillons de la chaîne avicole. Après tout, la biosécurité n'est que si forte que le maillon le plus faible de la chaîne. Je compte donc sur une forte réaction de chacun lorsqu'il sera confronté à des lacunes dans ce domaine de la part des visiteurs, des techniciens, des fournisseurs et des clients, etc.

